

## CONVOCAZION DU CONSEIL MUNICIPAL

À Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

*Affaire suivie par :*  
M. Thibaud CHAILLOU, DGS  
Courriel : [dgs@mairie-langogne.fr](mailto:dgs@mairie-langogne.fr)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie de Langogne (salle du conseil municipal, 2<sup>ème</sup> étage) le :

**MARDI 29 JUILLET 2025 à 18 heures 00**

Selon l'ordre du jour suivant :

- I. Appel nominatif des conseillers et vérification du quorum ;
- II. Ouverture de la séance ;
- III. Désignation du secrétaire ;
- IV. DÉLIBÉRATIONS :
  - 1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 juillet 2025 ;
  - 2°) Commande publique – Conventions de mandat – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le département de la Lozère dans le cadre de travaux de rénovation de l'avenue Joffre
  - 3°) Commande publique – Délégation de service public – Avenant n°1 à la délégation de service public de distribution de l'eau potable avec la SAUR (télérelève)
  - 4°) Urbanisme – Documents d'urbanisme – Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
  - 5°) Fonction publique – Personnel titulaire – Tableau des effectifs
  - 6°) Institutions et vie politique – Intercommunalité – Transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement » à la communauté de communes du haut Allier Margeride
- V. Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal ;
- VI. Questions de fin de séance

Vous trouverez joints à cette convocation la note de synthèse ainsi que les différentes annexes. Par ailleurs, en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales, je vous précise que les dossiers relatifs aux points examinés à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le bureau du DGS de la Ville de Langogne, M. Thibaud CHAILLOU, sur rendez-vous.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, tout conseiller voulant intervenir lors des questions diverses devra déposer sa ou ses questions par écrit à l'accueil de la mairie ou l'envoyer par courriel à l'adresse [dgs@mairie-langogne.fr](mailto:dgs@mairie-langogne.fr) avant 17h00 le lundi 28 juillet 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

Le 23 juillet 2025,

Le maire, Marc OZIO

